

Conseil Municipal du 21 mai 2026

Début de séance à 19h00

Présents :

- Dominique David
- Didier Rosec
- Alexandra Turani I Belloto
- Patrick Besse
- Laurent Aussillous
- Quentin Labat
- Pauline Chevalier
- Coralie Faugéras
- Sylvie Dulau
- Robert Carré
- Vincent Lefrançois
- Patrick Bonnet
- Josiane Guillon

Secrétaire de séance : Pauline Chevalier

Dominique David

Mesdames et messieurs, j'ouvre la séance en faisant l'appel. Christelle Fleutôt est représentée par Alexandra Turani I Belloto et Pascale Lartigue par Patrick Bonnet.

Point 1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du 30 avril 2026 :

Alors, nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal précédent.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ?

Oui = 15

Non = 0

Abstention = 0

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Contrat pour accroissement temporaire d'activité

Dominique David :

Il ne s'agit pas d'un nouveau contrat, mais de remplacer le poste occupé par Isabelle Vaudelin, puis tout début 2026 par Hélène Pousset qui n'est resté que quelques jours en poste. L'équipe du secrétariat de mairie reste à ce jour composée de seulement 2 personnes et compte tenu du volume de travail, c'est largement insuffisant.

Donc nous recrutons une 3^{ème} personne qui sera agent administratif contractuel dans un premier temps.

Nous avons déjà un profil. Il s'agit de Béatrice Boudeau. Elle a un CV très riche (enseignante, correspondante au journal Le Républicain) et elle a fait une formation au CNFPT (secrétaire de mairie, en alternance). Elle rentrerait comme contractuelle au 1er juin de cette année,

Patrick Bonnet

Quelle mission elle devra-t-elle remplir ?

Dominique David

Elle viendra remplacer une secrétaire de mairie déjà mentionnée dans l'organigramme de la mandature précédente et qui est absente. Elle remplace Isabelle Vaudelin.

Qui est contre ce contrat ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 14

Non = 0

Abstention = 1 (Josiane Guillon)

La délibération est adoptée à la majorité.

Point 3 : Désignation du référent de déontologie :

Dominique David

C'est une obligation du Code général des collectivités territoriales et par un décret qui date du 6 décembre 2022, du 21 février 2022 et du 6 décembre 2022. Il existe un référent déontologue pour les agents qui est consultable par les agents communaux auprès du centre de gestion. Pour les Elus, nous avons demandé à Nicolas Desforges, qui est l'ancien directeur général de l'Association des maires de France, de bien vouloir être notre déontologue.

Lors du 1^{er} Conseil Municipal, et pour chaque nouvelle assemblée d'élus de quelque nature que ce soit, il existe une charte des l'Elu que l'on doit lire lors du 1^{er} rassemblement. Cette charte rappelle un certain nombre de principes déontologiques liés par exemple au conflit d'intérêt général. Donc le référent déontologue est une personne que les élus peuvent interroger quand ils ont un doute sur la posture adoptée par crainte d'un conflit d'intérêt ou

toute autre question quand ils veulent avoir un avis extérieur. Nous n'avons pas prévu de budget prévisionnel sur l'appel à ce référent déontologue parce qu'en réalité il ne facture un forfait de 80 seulement en cas de saisie. C'est un référent réputé puisqu'il était l'ancien directeur de l'Association des maires de France, c'est quelqu'un qui connaît très bien la fonction. Il faut lui écrire pour le saisir,

Josiane Guillon

Il est déjà intervenu dans d'autres collectivités ? Est-ce qu'il y a une durée de mission ?

Dominique David

Oui il est intervenu dans des CDC du secteur. Il n'a pas de durée de missions, c'est en fonction des demandes. Si c'est une demande simple, ils pourraient répondre immédiatement. Si c'est plus compliqué, il cherche dans les textes et peut donner une réponse écrite ou consulter d'autres personnes dans le cas où vraiment le sujet est compliqué.

Patrick Bonnet

Et c'est facturé 80 € au sujet ou au temps qu'il va passer selon la difficulté ?

Dominique David

C'est un forfait, donc c'est à la saisie. Que ce soit une question qui prend 3 minutes ou 30 jours, c'est le même forfait.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15

Non = 0

Abstention = 0

Le choix du référent de déontologie est adopté à l'unanimité.

Point 4 : Désignation des membres de la Commission Communale des

Impôts directs :

Dominique David

La commission communale des impôts directs est une commission qui peut être saisie, une fois par an, par l'administration fiscale pour réévaluer les bases de la fiscalité locale, c'est-à-dire CFE, cotisation foncière des entreprises, taxes d'habitation, taxes foncières, etc. Cette commission est composée d'habitants de la commune ou de propriétaires de résidences secondaires ou du bois, etc. J'ai été tenue de dresser une liste de 24 noms dans laquelle l'administration fiscale choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15

Non = 0

Abstention = 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 5 : Modification statuts de la CDC :

Dominique David

Il s'agit d'une régularisation. La communauté de communes a intégré la compétence mobilité en adhérant au service Gironde Mobilité et il faut pour cela modifier les statuts. Vous les avez reçus par mail, nous n'en ferons pas la lecture. Nous sommes tenus au niveau de la commune de délibérer sur cette modification de statut. Est-ce qu'il y a des questions ?

Patrick Bonnet

Est-ce qu'il y a un éventuel impact sur les finances de la CDC ?

Dominique David

Non, je ne pense pas parce qu'en fait le service de Gironde Mobilité existait avant, en tout cas je n'ai pas vu de provisions particulières. Ca risque d'avoir un impact pour les entreprises uniquement.

Laurent Aussillous

Il y aura une taxe mobilité qui sera prélevée sur les factures d'entreprise : la taxe transport.

Nous allons aller rencontrer justement les entreprises pour connaître leurs besoins en termes de mobilité de leurs salariés. C'est aussi permettre aux jeunes et aux seniors de se déplacer plus facilement pour aller à Bazas.

Patrick Bonnet

Peut-être aussi aller jusqu'à la Gare de Langon pour prendre le train, ce serait bénéfique.

Dominique David

Oui, justement, cela fait partie des choses à négocier pour qu'il y ait peut-être une fréquence supérieure pour pouvoir se rendre à la gare. On en fera publicité, on en fait déjà. C'est utile, une habitante récemment avait un besoin d'aller à la Maison France Service de Captieux et elle s'y est rendue grâce à ce système.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15

Non = 0

Abstention = 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 6 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la Sté Piscicole de Perrouta sur Bernos Beaulac

Il s'agit d'une demande de renouvellement d'une autorisation qui intègre une capacité de production de salmonidés à 200 tonnes par an et la réalisation de travaux d'aménagement pour réduire la vulnérabilité du site en cas de crue du ruisseau de La Gouaneyre. La transformation de poissons n'est pas réalisée sur place, mais dans les ateliers de transformation de Roquefort et de Sarbazan situés dans le département des Landes. Ce dossier appelle des remarques en matière d'impact sur la santé publique. La pisciculture n'est pas impactée par un périmètre de protection de captage public d'eau destiné à la consommation humaine, aucun prélèvement d'eau destiné à l'alimentation humaine n'est effectué en eaux superficielles dans le département de la Gironde. Il n'y a pas de zone de baignade surveillée à proximité du périmètre du site. La pisciculture fonctionne par dérivation du débit du cours d'eau, aucun prélèvement d'eau souterraine ou sur les réseaux n'est réalisée. Le projet ne comporte aucune extension des installations. Les aménagements projetés pour la protection du site contre les inondations concernent les installations existantes, des mesures de prévention des pollutions, stockage sur rétention, kit antipollution d'évolution, stationnement sur zone étanche, pas d'entretien des engins sur le site sont prévus. Le projet se situe dans une zone rurale peu habitée, il n'y a pas d'établissement sensible recevant du public à proximité. La direction départementale de la Gironde et le directeur départemental des protections de la population de la Gironde, ont émis un avis favorable. Nous avons, comme c'est l'usage, procédé à la publicité de ce dossier à la fois par panneaux banquette et sur Facebook. Cette enquête publique se termine le 29 mai 2026.

Nous sommes tenus de statuer avant le 15 juin 2026, même si l'enquête n'est pas terminée, à date. Est-ce qu'il y a une opposition là-dessus ou des questions ?

Patrick Bonnet

Pourquoi ne pas attendre le résultat de l'enquête ?

Dominique David

Si vous voulez, c'est possible car nous avons un conseil municipal prévu le 5 juin prochain au sein duquel nous pouvons intégrer ce sujet. Cependant nous n'aurons pas le retour officiel de l'enquête à cette date là et pas avant le 15 juin prochain.

C'est vous qui voyez, de toute façon on aura pas le retour avant le 15 juin.

Didier Rosec

C'est une pisciculture qui est là depuis déjà plusieurs années et ils vont même réduire, a priori la consommation d'eau, donc ça reste sur un épisode plus écologique qu'auparavant.

Dominique David

Donc est-ce que vous voulez qu'on reporte ?

On va voter.

Patrick Bonnet

Est-ce qu'il y a un impact, un intérêt financier pour la commune dans cette extension ?

Didier Rosec

Non, mais il n'y a pas d'extension en fait.

Patrick Bonnet

Ils produisent davantage.

Didier Rosec

Ils vont produire, mais il y aura pas d'extension de la pisciculture.

Dominique David

Je vous donne des précisions là-dessus. Ils augmentent le potentiel de production à 150 tonnes par an, car, l'autorisation initiale était à 100 tonnes. L'actualisation et la réduction en réalité du débit réservé qui est à 62 litres par seconde alors que l'autorisation était à 120 litres par seconde.

Patrick Bonnet

Ils font une régularisation à posteriori d'une extension de production déjà effective.

Dominique David

Donc on reporte la décision au 5 juin.

Point 7 : Fermeture de l'aire camping-car halte nautique :

Dominique David

Cette zone est placée en Natura 2000, nous avons un projet d'implantation d'un espace de guinguette pendant l'été, une guinguette éphémère, le vendredi et le samedi pendant les périodes de juillet et août.

D'une manière générale, nous souhaitons réserver cet espace aux beaulacais ou autres, mais plutôt comme une aire de repos et de pique-nique. Nous ne voulons plus accueillir des camping-cars qui dégradent beaucoup le site. La station vidange est dysfonctionnelle, les toilettes sont dans un état catastrophique, et les poubelles qui étaient réservés au camping-car sont finalement utilisées par beaucoup et débordent à longueur de semaine.

Nous avons supprimé les poubelles, nous allons supprimer la zone de vidange et nous avons travaillé à la fois avec les services de la sous-préfecture pour tout ce qui est autorisation et avec le centre des pompiers de Bernos-Beaulac. Cette zone est une des seules zones du secteur où les pompiers peuvent venir s'approvisionner en eau en cas d'incendie. Nous avons évidemment échangé aussi avec les chasseurs qui ont leur cabane sur le site. Nous avons déjà déréférencé cette aire de tous les sites de camping-caristes. Nous allons y implanter un

panneau d'interdiction de stationnement de camping-cars. Nous n'allons pas mettre de barrières, parce que justement les camions de pompiers doivent pouvoir accéder à l'espace. Donc nous fermons avec des barrières, avec un cadenas DFCI, comme c'est le cas en bas à Bacourey.

Il reste des accès et une zone de parking pour les utilisateurs de la base de canoë. Nous allons remettre en état la partie barbecue, il y a un évier, etc. Il faut qu'on refasse la plomberie, les toilettes, etc. Tout l'espace qui bordera le Ciron sera sécurisé avec des ganivelles. Et l'espace au fond, où il y a une petite plage, sera lui fermé par des barrières de chantier pour que les personnes n'aillent pas se baigner.

Alexandra Turani I Belloto

La chargée de sécurité préfecture est passée valider le projet récemment, ainsi que les pompiers.

Patrick Bonnet

Puisqu'on est dans les travaux d'aménagement, il y a un petit pont en bois à un moment qui ne tient plus et qui est glissant quand il a plu.

Dominique David

Effectivement, il s'agit de la zone de la réserve naturelle de Caroy pour lesquelles on a sollicité une subvention avec le syndicat du Ciron pour pouvoir entretenir le site qui est dans un état déplorable. Il faut que l'on refasse les petits ponts et panneaux.

Il existe également un panneau d'information sur les Gorges du Ciron qui est à proximité mais qui est là aussi dans un état dégradé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15

Non = 0

Abstention = 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Admissions en non-valeur :

C'est une demande de la Direction Générale des Finances Publiques qui concerne des impayés de cantine de la part d'une personne qui est en difficulté et qui est en surendettement et pour lesquels a été prononcée une décision d'effacement des dettes. Par souci de confidentialité, je ne vous livrerai pas son nom, mais il s'agit de 2 créances La première est d'un montant de 1 201,80 € et la deuxième de 793,95 €, sur 2 budgets différents (la cantine et la pièce des écoles).

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15
Non = 0
Abstention = 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 9 : Participation PASSEM :

Nous souhaitons apporter notre soutien à la PASSEM au travers, comme vous le savez puisque c'est le principe de fonctionnement, de l'achat de de 3 km au prix unitaire de 100 € pour un montant de 300 € au total. Pour le moment, cette facture n'a pas été adressée, ou a été adressée mais n'a pas été réglée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15
Non = 0
Abstention = 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 10 : Règlement d'achat :

Laurent Aussillous

Nous ne sommes pas soumis en tant que la ville à une obligation de règlement d'achat. Normalement, c'est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Malgré tout, il semble pertinent de se fixer des règles de fonctionnement d'achat en toute transparence.

L'idée, c'est de dire, quand on effectue des achats, que ce soit des achats ponctuels ou des abonnements, suivant le volume représenté, on va avoir des passations d'achat qui vont être différentes :

Tranche de montant	Niveau de consultation	Pièce justificative	Visa interne requis
< 1 000 € HT	Aucune obligation	Bon de commande signé	Maire ou 1er Adjoint
1 000 € – 4 999 € HT	Consultation simplifiée (catalogue, site web, téléphone...)	Fiche de consultation des prix (modèle A)	Maire ou 1er Adjoint
5 000 € – 59 999 € HT	3 devis écrits obligatoires	Comparatif des offres signé (modèle B) + devis originaux	Maire ou 1er Adjoint
≥ 60 000 € HT	Procédure adaptée (MAPA) ou formalisée selon seuils européens	Dossier de consultation complet + rapport d'analyse	Conseil municipal (délibération)

Il s'agit de s'habituer à avoir une politique d'achat qui fait qu'on n'est pas forcément obligé de s'adresser toujours au même. Quand on est sur une commande de plusieurs années, il faut prendre la globalité de l'abonnement pour évaluer l'avancée entière. On ne peut pas mettre dans le critère important celui de la proximité. C'est interdit par la loi.

L'idée de cette démarche est d'avoir des achats responsables, de se poser la question c'est quoi vraiment notre besoin ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour

Oui = 15

Non = 0

Abstention = 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 11 : Questions diverses :

Patrick Bonnet

J'en profite, j'ai une information puisqu'on vient d'évoquer sur l'endettement.

Je suis bénévole à l'association CRESUS dont le but essentiel est de monter des dossiers de surendettement avec la Banque de France. Si vous avez des échos de personnes peut-être en difficulté, n'hésitez pas, en toute confidentialité bien évidemment. On peut les aider et également faire des micro-crédits pour la mobilité. Jusqu'à 8 000 € pour des éléments liés aux déplacements pour le travail, véhicule, entretien, changement de véhicule. On travaille avec le Crédit Agricole.

Alexandra Turani I Belloto

Cela rejoint la commission des affaires sociales qui s'est tenue mardi soir.

Patrick Bonnet

À Langon, on a une permanence le mercredi matin tous les 15 jours à Langon, au point justice et à Bazas le vendredi après-midi.

Alexandra Turani I Belloto

Nous pourrions évoquer cette association et son action au sein du prochain livret de référence évoqué lors de la 1^{ère} commission Actions Sociales qui doit permettre de référencer les aides existantes.

Patrick Bonnet

J'avais déjà donné à la municipalité précédente des flyers.

Dominique David

Dans les questions diverses, je voudrais évoquer avec vous, l'organisation des élections sénatoriales. Nous devons impérativement procéder à la désignation de 3 candidats titulaires et 3 candidats suppléants (pas candidats au sénatorial mais comme grands électeurs des sénatoriales).

Nous attendons l'arrêté préfectoral, mais d'ores et déjà nous avons bloqué la date du 5 juin à 18h, c'est un vendredi, et il faudra des candidatures soit de façon individuelle, soit en composant une liste complète. Cette liste sera déposée aux dates et heures fixées pour la séance du conseil. Je vous demande d'y réfléchir d'ici le 5 juin.

Je souhaite également vous faire un retour à la fin sur les travaux de la communauté de communes et les travaux qui ont été menés ainsi que les travaux d'installation des différents syndicats et organismes auxquels nous participons.

Au niveau de la CDC, lors des dernières réunions, j'ai porté une délibération concernant le retrait de la délibération du budget. En effet la communauté de communes a voté son budget avant les élections municipales, ce qui était tout à son honneur puisque c'était une façon d'assumer les résultats et le bilan financier du mandat. Sauf qu'ils l'ont fait avant que l'État publie le taux plancher et plafond d'imposition. Ils ont voté dans leur budget une augmentation de la CFE - la Contribution Foncière des Entreprises - qui était trop élevée par rapport aux plafonds qui ont été publiés. Il a fallu retirer cette délibération et en produire une autre conforme aux taux. Le problème, c'est qu'il a fallu trouver 110 millions d'euros supplémentaires sur un budget qui était extrêmement contraint puisque ce budget absorbe, en tout cas en 2026, les pertes liées aux abattoirs et au lac de la Prade. Ensuite nous avons adopté des conventions de servitude de passage de canalisation publique potable sur un terrain privé avec le syndicat des eaux et de l'assainissement de la région de Grignols et de Lherm et Musset. Il y a eu des changements au sein de la composition des Commissions. Je suis devenue déléguée au sein du syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Ciron. Concernant la première commission de voirie, une compétence non obligatoire, mais pourtant essentielle pour les communes de la taille des nôtres et des plus petites, puisque qu'évidemment ce sont des travaux qui sont extrêmement onéreux et qu'il faut du matériel que

nous n'avons pas les moyens de nous l'offrir. Les petites communes et les moyennes communes comme nous tiennent à ce que cette compétence soit gardée au niveau de la CDC Voirie parce qu'il faut savoir qu'elle est aujourd'hui carrément menacée. Les montants qui sont inscrits au budget sont très faibles, ils étaient jusqu'à présent de l'ordre de 250 millions en investissement, on est tombé à 70 millions pour cette année. Jean-Marc Bazillac (maire de Sigalens) président de cette commission, a proposé d'entamer un vrai travail de remise à plat des voies d'intérêt communautaire. Il faudra que nous aussi, probablement, nous engagions en travail de ce type sur la commune pour éventuellement rendre des chemins qui ne desservent qu'une seule maison aux propriétaires. La bonne nouvelle, c'est que la CDC s'est dotée d'un outil de cartographie et on va pouvoir produire pour chacune des communes une cartographie des routes aujourd'hui définies d'intérêt communautaire et une évaluation, un diagnostic de leur état, et nous fournir également un tableau d'intervention qui s'inscrira dans le temps. On pourra définir avec eux un certain nombre de priorités et pouvoir programmer les travaux prioritaires.

Nous avons accueilli ici le 6 mai le syndicat d'électrification de Bernos-Beaulac, qui s'appelle l'OPFA en fait, et qui avait été fondé par Monsieur Blanchard en 1927. Le président sortant, qui est le maire de Cazalis, m'avait proposé de prendre la présidence de ce syndicat d'électrification. J'avais accepté pour rendre service mais je me suis rendu compte que c'était pas du tout opportun parce qu'il y avait d'autres personnes qui étaient beaucoup plus qualifiées que moi. C'est Vincent Dedieu et jusqu'à quelques jours président du Parc naturel régional, qui en a pris la présidence.

J'ai participé à la conférence de territoire du parc Parc naturel régional des Landes de Gascogne qui s'est tenu le 11 mai. La commune a participé au vote puisque Bernos Beaulac ne fait pas partie actuellement du périmètre du parc. Il s'entame un assez long travail qui va prendre 2 ou 3 ans de réécriture de la charte du parc et qui permettra d'intégrer de nouvelles communes dont la nôtre. On sera appelé les uns et les autres à aller participer à ces travaux et sur lesquels effectivement de donner notre avis sur un comité.

Patrick Besse

Il y a eu une réunion du SDEG, c'est le syndicat d'électrification de Gironde, la semaine dernière. Le nouveau président est le maire de Soulac s/Mer. Ce syndicat d'électrification a pour but déjà depuis le 1er janvier 2026, d'acheter l'énergie électrique qui est redistribuée par les opérateurs, c'est-à-dire Enedis, Total et autres. Pour nous, ce qui a changé aussi, c'est la désignation des factures ou l'éclairage public. Le public est passé en OCTOPUSS. Certains sites de la mairie sont passés ENEDIS et Total est resté pour d'autres sites.

On a 3 factures d'énergie sur la commune, de fournisseurs d'énergie sur la commune.

Ils interviennent dans pas mal de domaines, entre autres pour nous, une aide pour l'isolation. On parle souvent de panneaux photovoltaïques, mais ce n'est pas leur spécialité. On a rendez-vous le 20 juillet pour évoquer les économies d'énergie possible à Bernos Beaulac.

J'ai assisté aussi à la réunion de l'eau. Pour 2026, la commune n'a eu que très peu de crédits. Il n'y a pas eu de demande de toute façon. Mais il est prévu en urgence la réfection du château

d'eau, parce qu'il a la maladie du béton. On évoque un montant de 1400 K€. Et l'année prochaine, on travaillera sur l'amélioration de la distribution de l'eau.

Dominique David

J'ai assisté aussi à la réunion du pôle territorial le 18 mai. Il s'agit d'une instance qui regroupe 4 communautés de communes, dont le Bazadais, qui partagent un certain nombre de compétences. On va voir à l'usage si c'est utile ou pas. Cela regroupe des compétences obligatoires comme le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et comme le plan énergie-climat, et puis des compétences optionnelles comme la santé, la santé mentale. Là c'était la mise en place de ce pôle territorial qui a reconduit à peu près les mêmes sortants. Il n'y a pas eu de bilan présenté. Je serai attentive s'il y a des choses intéressantes qui peuvent faire progresser la commune.

Patrick Besse

J'ai aussi assisté au SIPHEM, le syndicat qui regroupe 3 communautés de communes, la nôtre, celle de la Réole et celle de l'Entre-deux-Mers, soit 50 000 habitants. Il s'occupe de conseils sur tout ce qui est économie d'énergie. Il s'agit d'ingénierie pour pouvoir faire du conseil à la fois pour les particuliers et également pour les collectivités. Ils ont quand même, au cours des dernières années, participé à la rénovation de 2300 logements.

Le SIPHEM a accompagné la commune de Bernos-Beaulac pour la surpollution pour les chaudières à granulés.

Dominique David

Je terminerai juste avec la mise en place du bureau du syndicat du Ciron hier soir. Et je vous annonce que j'ai été élue première vice-présidente. J'ai rappelé à quel point le Ciron était important dans l'histoire de Bernos-Beaulac et dans son actualité et à quel point ce sujet était politique pour nous. Je souhaite œuvrer notamment au classement du CIRON en réserve naturelle Nationale.

J'ai assisté également à une réunion organisée par GPSO à Landiras et nous étions 3 maires. La personne de SNCF Réseau qui est en charge de la conciliation était présente. J'ai pu poser toutes les questions, et je pense que nous allons enfin, à voir ensemble avec le fameux Comité Parcelles voir s'il est pertinent d'organiser une réunion, une permanence, pour qu'ils viennent répondre à des propriétaires, sachant que sur Bernos-Beaulac, des propriétaires ont été directement contactés.

Intervention de M. Pons – Présent dans le public.

Concernant la pisciculture, j'ai lu le rapport d'enquête en quasi-totalité. Alors c'est un peu ardu, mais il y a beaucoup de doublons dans tout le texte. Ce qu'il en ressort, c'est qu'effectivement c'est une pisciculture qui travaille avec des critères et des paramètres qui datent de 1998, notamment avec deux éléments fondamentaux, c'est-à-dire la quantité de poissons produits et le débit réservé conservé, qui doit être constants au niveau de la voie d'eau. Donc ils sont partis sur une carte législative de 120 litres/seconde au départ pour une

production de 5 tonnes de phosphore. Et aujourd'hui, ce qu'ils demandent, alors qu'ils ont dépassé largement tout ça, c'est d'aller jusqu'à 200, bon ça va, à mon avis, ça va aller que jusqu'à 500. Mais surtout, c'est que le débit réservé de la rivière, il n'est plus à 120, il va passer à ce qu'on demande à 50-54. C'est-à-dire, étant donné que le réchauffement mondial, la changement climatique, aujourd'hui ce qui se passe depuis plusieurs années, moi j'ai fait pas mal de photos et de vidéos, j'ai même eu des granulés qui sont arrivés jusqu'à chez moi, il y aura un gros souci sur la Gouaneyre en termes de pollution. Alors la pollution, il n'y en a pas pour la simple raison que les laboratoires, c'est un laboratoire, ils ont des analyses d'eau amont aval, c'est un laboratoire hyper professionnel, c'est-à-dire qu'ils font ce qu'ils veulent. Mais penchez-vous sur le dossier, c'est vraiment riche. Bon, le SAGE a mis quelques réserves. Mais en tous les cas ça va poser un gros problème. Depuis plusieurs années, à partir du mois de mai, je vous invite à y aller, à un peu s'y promener, vous allez voir les sorties de la Gouaneyre passe aujourd'hui quasiment totalement, à part les fuites au niveau du barrage, dans les bassins piscicoles. Il y a de quoi se poser des questions et on est en droit que ça soit supprimé. En plus, vous, vous êtes en première ligne en tant qu' élu municipal de s'inquiéter, de poser des questions à ça. N'hésitez pas à regarder ce dossier.

Dominique David

On peut organiser une visite si vous voulez.

M. Pons

Alors bon, là il a plu, mais moi tous les ans je fais des photos. Après c'est un prétexte, ils vont pas agrandir, ils peuvent pas agrandir, ils vont augmenter la quantité de truites par bassin. Alors ils ont les petites, les grosses, les très grosses, mais en plus je veux dire, ils augmentent jusqu'à 200 tonnes, donc ils donnent pas la quantité de truites par mètre cube. Ils évitent de donner le chiffre. Je pense que quand même, ça doit être un des critères qui fait partie du dossier.

Il y a eu de la tolérance. Moi, j'ai fait intervenir la police de l'eau il y a 3 ans avec le syndicat du Ciron parce qu'il y avait les granulés qui arrivaient chez moi. Il suffisait de se promener 20 mètres après la station. Toute l'eau qui arrive en amont, elle passe dans les bassins. Il y a les poissons, il y a les vérons, il y a tout le monde. Et en plus, alors ce qui est dommage, c'est que dans le dossier, il faut voir que la fédération de pêche fait des pêches sélectives depuis, ils viennent chez moi, ça fait maintenant 6 ans pour évaluer l'état des poissons. Et donc cette pêche électrique permet de valider la qualité de l'eau. Ils le disent les vairons, les chabots, les goujons, ils sont malades parce qu'ils mangent ce qu'ils appellent les matières organiques en suspension qui sont dans les bassins et qui partent à la Gouaneyre.

Effectivement, c'est une question d'argent, le problème il est là. En 1988, les gens qui vivaient de cette pisciculture n'étaient pas au chômage, ils n'ont pas fait faillite, rien du tout, ça fait partie du groupe Aqualand. Aqualand, c'est le premier groupement industriel piscicole quasiment d'Europe, c'est le premier en France, je crois, c'est 1,5 milliard de chiffre d'affaires.

Patrick Bonnet

C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est une régularisation a posteriori.

Dominique David
OK, merci beaucoup.

Fin de la séance à 20h20